

COMMUNE DE FOUNEX
Municipalité

Au Conseil communal de Founex

Préavis N° 062/2021-2026

**Demande de crédit de CHF 1'900'000.00 pour le
remplacement des chaudières à mazout des
bâtiments du Centre communal par des
pompes à chaleur**

Responsabilité du dossier :

Patrimoine communal & Energie

M. Hervé Mange - Municipal

Mme Christa von Wattenwyl - Municipale

Founex, le 17 octobre 2025

TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction	3
2.	Contexte du projet	3
3.	Description du projet	5
4.	Montant du crédit d'exécution	7
5.	Conclusions	8

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Depuis quelques années, la Commune de Founex se dédie activement à la cause écologique. Dans ce cadre, la Municipalité a décidé d'optimiser l'ensemble des bâtiments en matière d'efficacité énergétique. C'est ainsi qu'une première « brique » a été posée lorsque le Conseil Communal, lors de sa séance du 29 avril 2019, a approuvé le préavis N° 61/2016-2021 en faveur de la rénovation des toits de la salle de gymnastique, optant dans le même temps pour une couverture composée à 100% de panneaux photovoltaïques pour couvrir l'ensemble de la toiture.

La deuxième étape fut d'en faire de même pour le toit de l'école dans le cadre de la rénovation du bâtiment, et ce projet a fait l'objet du préavis N° 88/2016-2021, voté en séance du 9 novembre 2020.

Par la suite, la rénovation des toits de la salle de spectacles et des logements du Chemin des Chapelles 6 a été approuvée en séance du 19 juin 2023, par le biais du préavis N° 024/2021-2026. En cours à l'heure actuelle, cette réfection prévoit elle aussi des panneaux photovoltaïques.

L'étape logique suivante, qui fait l'objet de ce préavis, est le remplacement des chaudières à mazout existantes, en fin de vie, par des pompes à chaleur. Cela permettra de profiter de l'autoconsommation de l'électricité produite sur place.

2. Contexte du projet

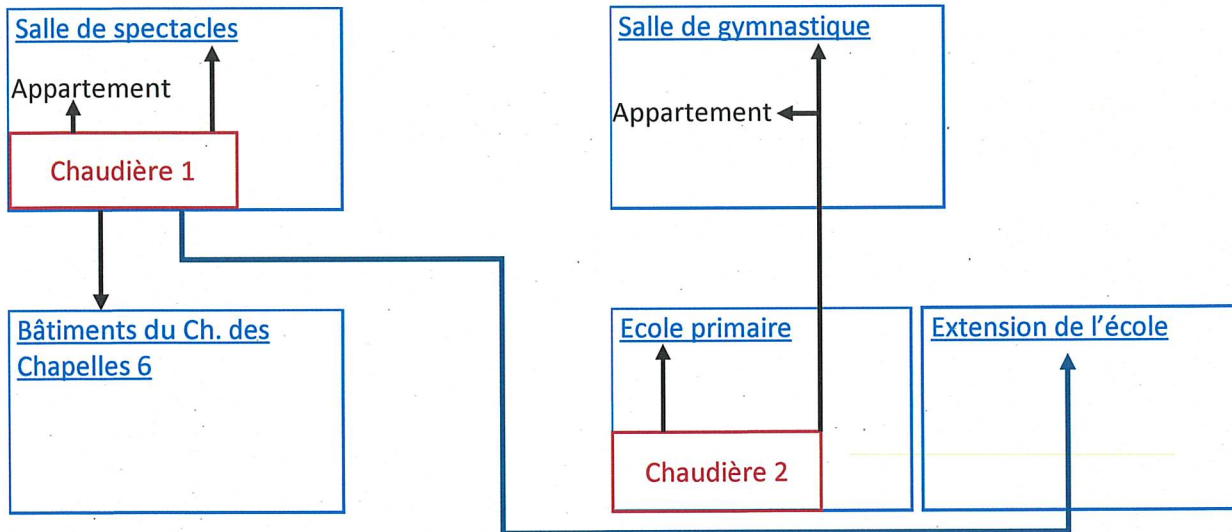
L'objectif de ce préavis est de prévoir le remplacement des chaudières à mazout arrivant en fin de vie technique par un dispositif renouvelable et efficace.

Comme il s'agit d'un projet d'envergure, la stratégie a été établie en tenant compte des contraintes suivantes :

- Comme l'espace disponible pour les forages est restreint, la combinaison entre géothermie et aérothermie a été privilégiée afin de tirer profit du meilleur de chaque technologie
- Les forages et travaux de génie civil doivent perturber le moins possible l'exploitation des bâtiments
- L'école et la salle de spectacles, qui sont les deux bâtiments accueillants les chaudières actuelles, ne sont pas reliées par des canalisations utilisables ou réutilisables pour créer un réseau de chaleur à distance centralisé
- Des forages dans la cour de l'école nécessiteraient de refaire totalement cet espace central, ce qui compliquerait la mise en œuvre du projet

Les bâtiments du Centre Communal sont approvisionnés au travers de deux dispositifs « chaudière à mazout + réseau de chaleur à distance (CAD) » entremêlés.

En 2024, lors du lancement de cette étude d'assainissement de la production de chaleur, la situation initiale se schématisait de la manière suivante :



Ainsi, la chaudière située dans la salle de spectacles alimente actuellement :

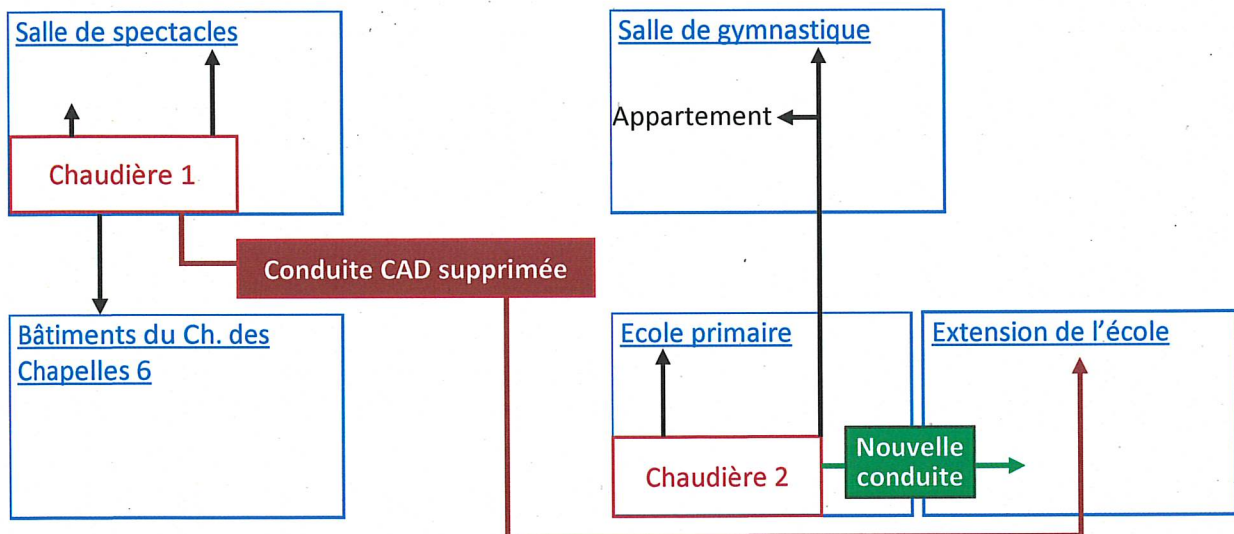
- La salle de spectacles
- L'appartement situé dans la salle de spectacles.
- Les bâtiments de logements du Ch. des Chapelles 6
- L'extension de l'école primaire

La chaudière située dans l'école alimente quant à elle :

- L'école primaire
- La salle de gymnastique
- L'appartement situé dans la salle de gymnastique

Il n'est pas opportun, du point de vue énergétique et économique, de garder sous haute température des conduites à distance toute l'année. Il a donc été prévu de supprimer la liaison entre la chaudière de la salle de spectacles et l'extension de l'école, et de rebrancher l'extension sur les nouvelles installations de l'école.

Ainsi les chaufferies seront rapprochées des lieux de consommation et donc « recentralisées ».



La solution mixte conçue est composée ainsi :

- Les chaufferies principales géothermiques permettront d'assurer la production de chaleur à pleine puissance lors de la période d'utilisation du chauffage (octobre à avril).
- Chaque bâtiment sera équipé d'une production de chaleur indépendante pour satisfaire la demande en eau chaude sanitaire (ECS), en recourant à des PAC air/eau lorsque les températures extérieures sont favorables pour cette technologie. Ceci permettra de limiter le recours à l'utilisation des sondes géothermiques.
- En outre, cela permettra d'utiliser les sondes géothermiques pour rafraîchir les bâtiments l'été dans les locaux équipés de chauffage au sol ou de ventilation.

Ainsi, le sol pourra être rechargé en chaleur pendant l'été afin d'éviter le phénomène de refroidissement de celui-ci sur le long terme (50 ans). En effet, la température du terrain a tendance à baisser avec l'effet des sondes géothermiques. Ainsi, la chaleur sera extraite des locaux l'été et transférée dans le terrain à travers les sondes, dans un cercle vertueux.

3. Description du projet

Production de chaleur et de rafraîchissement

Un relevé des consommations de mazout a été effectué sur les 5 dernières années, à partir des données disponibles ainsi que par le biais des Certificats Energétiques Cantonaux des Bâtiments (CECB+) et le cahier de l'OFEN.

Comme dans un principe énergétique où chaque kilowatt de puissance de production de chaleur compte, les données anormalement élevées ou basses ne sont pas prises en considération pour le calcul de la puissance nécessaire.

La puissance moyenne nécessaire a ainsi été calculée à hauteur de 152 kW pour la chaufferie de la salle de spectacles, et à 176 kW pour celle de l'école primaire. Ces puissances sont réparties entre la géothermie et l'aérothermie.

La chaleur nécessaire sera puisée dans un champ de sondes géothermiques par chaufferie, afin de limiter l'ampleur des travaux de génie civil que représenterait leur centralisation au sein d'une seule chaufferie.

Les sondes seront reliées à l'intérieur des bâtiments à des pompes à chaleur réversibles afin de pouvoir chauffer et refroidir.

Afin d'éviter de nombreux cycles de démarrage et d'arrêt des pompes à chaleur, lors de la période de chauffe, des accumulateurs d'eau chaude seront installés et dédiés au chauffage des bâtiments.

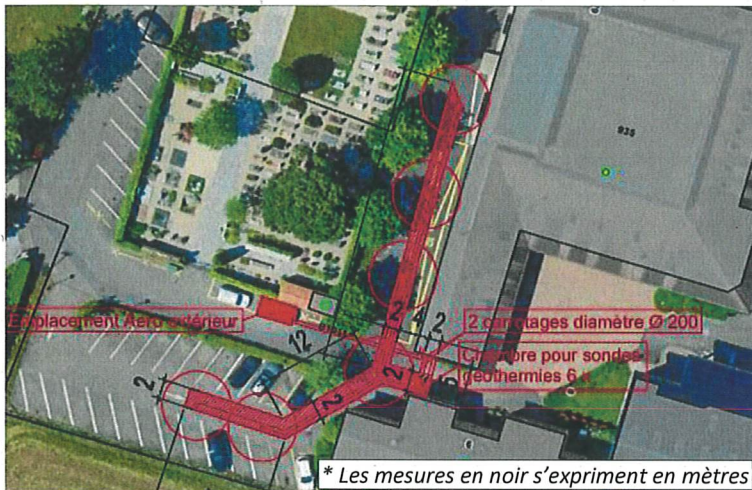
En mode rafraîchissement, les pompes à chaleur géothermiques seront arrêtées et l'eau fraîche des sondes géothermiques servira pour rafraîchir les bâtiments. Les pompes à chaleur aérothermique assureront les besoins en eau chaude des bâtiments.

Les locaux citernes actuels des bâtiments seront assainis et recevront les nouvelles installations de production de chauffage.

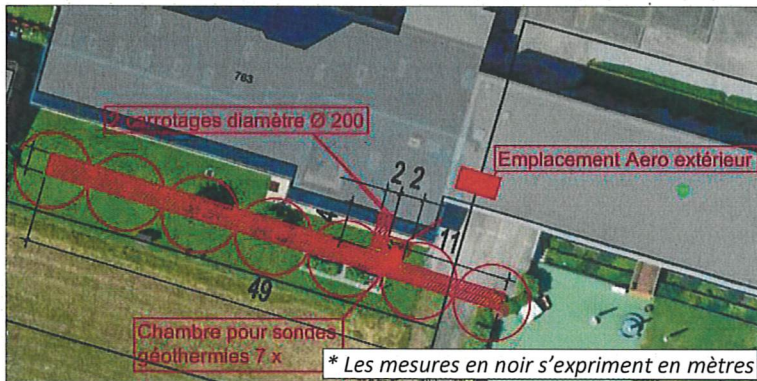
Les locaux où se trouvent actuellement les chaudières seront rénovés pour pouvoir accueillir les accumulateurs.

Comme ce projet s'inscrit dans l'autonomisation du centre communal, il est prévu la possibilité de connecter à l'avenir ces chaufferies aux composantes d'un stockage à long terme utilisant l'hydrogène ou tout autre vecteur de stockage.

Projet d'implantation des sondes pour la chaufferie de la salle de spectacles



Projet d'implantation des sondes pour la chaufferie de l'école



Raccordements électriques

Afin de permettre la connexion électrique des nouvelles pompes à chaleur qui seront fortes consommatrices de courant, les câbles de connexion au réseau du GRD local (Romande Energie), devront être renforcés. Cela permettra à la fois :

- de lever le bridage des installations photovoltaïques du Centre communal ;
- de satisfaire aux forts besoins des futures pompes à chaleur.

Lors d'augmentations des connexions au réseau d'un GRD deux composantes sont à prendre en compte :

- La taxe de raccordement qui est proportionnelle au nombre d'ampères supplémentaires demandés (CHF 173.00 par ampère)
- Les coûts de l'infrastructure physique jusqu'au point de raccordement à la charge du demandeur (fouilles, câbles, etc.)

Or, dans le cadre d'une augmentation d'ampérage pour une production de courant, la taxe n'est pas demandée.

L'augmentation de l'ampérage va de pair avec l'augmentation du nombre de panneaux photovoltaïques, ce qui justifie le renforcement du câble sans taxe.

Par conséquent nous proposons d'anticiper ce renforcement, par un préavis séparé, en lien avec les travaux en cours sur les toits du centre communal.

Comme le câble alimentant le Centre communal est issu de la station de Romande Energie à proximité de la Maison de Commune, le renforcement pourra être réalisé de manière à prévoir de raccorder dans le futur la Maison de Commune au réseau du Centre communal.

4. Montant du crédit d'exécution

Salle de Spectacles : Chaufferie 1		
Démontages	CHF	31'000.00
Production de chaleur	CHF	515'000.00
Sanitaire	CHF	18'000.00
Génie civil	CHF	126'500.00
Raccordements électriques	CHF	50'000.00
Sous-total HT - Chaufferie 1	CHF	740'500.00
Ecole : Chaufferie 2		
Démontages	CHF	29'000.00
Production de chaleur	CHF	480'000.00
Sanitaire	CHF	15'000.00
Génie civil	CHF	79'500.00
Raccordements électriques	CHF	50'000.00
Sous-total HT - Chaufferie 2	CHF	653'500.00
Travaux Communs		
Hydrogéologue	CHF	2'500.00
Géomètre	CHF	3'500.00
Réserve pour réhabilitation des locaux chaufferie et AEAI	CHF	25'000.00
Monitoring énergétique	CHF	10'000.00
Sous-total HT - Travaux communs	CHF	41'000.00
Connexion Romande Energie et TGBT		
Renforcement Introduction électrique		Préavis complémentaire
Frais, Taxes et Finance d'équipement	CHF	50'000.00
Sous-total HT - Romande Energie et TGBT	CHF	50'000.00
Honoraires		
Marché public et soumissions	CHF	65'000.00
Direction des travaux	CHF	100'000.00
Sous-total HT - Honoraires	CHF	165'000.00
Total HT des travaux		
	CHF	1'650'000.00
Divers et imprévus	CHF	100'000.00
Total HT des travaux	CHF	1'750'000.00
TVA 8,1%	CHF	141'750.00
Total TTC des travaux	CHF	1'891'750.00
Total TTC Arrondi		CHF 1'900'000.00

Différentes subventions sont prévues pour un montant total estimé de CHF 80'000.00, en déduction du montant du préavis.

Conformément à l'article 17 du RCom qui prévoit l'application anticipée des durées d'amortissement du modèle comptable harmonisé de deuxième génération MCH2, la durée d'amortissement de ce préavis sera de 30 années.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOUNEX

- Vu** le préavis municipal N° 062/2021-2026, concernant une demande de crédit de CHF 1'900'000.00 pour le remplacement des chaudières à mazout des bâtiments du Centre communal par des pompes à chaleur
- Ouï** le rapport de la Commission des finances
- Ouï** le rapport de la Commission de l'énergie
- Attendu** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

- D'approuver** le préavis municipal N° 062/2021-2026
- D'accorder** à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'000.00
- De financer** ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

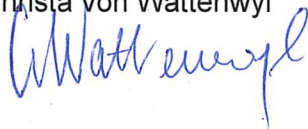
Ainsi approuvé par la Municipalité le 27 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :
Lucie Kunz-Harris



la Municipale :
Christa von Wattenwyl



le Secrétaire :
Daniel Brunner



le Municipal :
Hervé Mange



Rapport de la Commission des Finances sur le préavis municipal No. 62/2021-2026:

Demande de crédit de CHF 1'900'000.00 pour le remplacement des chaudières à mazout des bâtiments du Centre communal par des pompes à chaleur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la demande de la Municipalité le lundi 3 novembre 2025 pour examiner le préavis susmentionné en présence de Madame Lucie Kunz-Harris, Syndique, Madame Emmanuelle Moser-Lehr et Madame Christa von Wattenwyl, Municipales, Monsieur Laurent Kilchherr et Monsieur Hervé Mange, Municipaux, ainsi que M. Daniel Brunner, M. Attilio Catenaro, M. Yann Le Mercier et Madame Samantha Kucharik, boursière communale. Monsieur Manuel Stern, Président du Conseil était également présent.

Le préavis 62/2021-2026 nous a été présenté par Mme Christa von Wattenwyl, Municipale en charge de l'Energie et du Développement Durable.

La Commission des finances tient à remercier Mme Christa von Wattenwyl et M. Attilio Catenaro d'avoir répondu à nos questions détaillées et d'avoir mis à notre disposition l'étude interne ainsi que les devis ayant contribué à l'élaboration de ce préavis.

1. Introduction

Depuis plusieurs années, la Commune de Founex s'engage activement en faveur de l'écologie. Dans cette optique, la Municipalité a entrepris d'améliorer la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments appartenant au Centre Communal.

Le présent préavis a pour objet le remplacement des chaudières à mazout existantes, arrivées en fin de vie, par des pompes à chaleur, afin d'optimiser l'autoconsommation de l'électricité produite sur site.

Le tableau ci-dessous résume les préavis en lien avec cette démarche globale :

No	Voté le	Préavis
61/2016-2021	29 avril 2019	Demande de crédit de CHF 1'349'000.00 TTC concernant les travaux de rénovation des toitures de la salle de gym et la production d'électricité par l'installation de cellules photovoltaïques
88/2016-2021	9 novembre 2020	Demande de crédit de CHF 1'716'000.00 en vue de la rénovation de toiture de l'école, la production d'électricité par l'installation de cellule photovoltaïques et la mise aux normes de la sécurité en milieu scolaire
24/2021-2026	19 juin 2023	Demande de crédit de CHF 2'118'000.00 TTC concernant les travaux de rénovation des toitures et de production d'électricité par l'installation de cellules photovoltaïques sur le bâtiment de la salle de spectacles et du bâtiment du Ch. des Chapelles 6

2. Contexte du projet

La stratégie retenue par la Municipalité prend en compte les contraintes majeures du site : espace limité pour les forages, nécessité de minimiser l'impact sur l'exploitation des bâtiments, absence de réseau de chaleur réutilisable entre l'école et la salle de spectacles, et complexité liée à une éventuelle réfection complète de la cour de l'école.

Une solution mixte combinant géothermie et aérothermie a été privilégiée afin d'optimiser la faisabilité et la performance.

La solution mixte conçue comprend les éléments suivants :

- Production principale de chaleur : Les chaufferies géothermiques assureront la production de chaleur à pleine puissance pendant la période de chauffage (octobre à avril).
- Eau chaude sanitaire : Chaque bâtiment disposera d'une production indépendante, utilisant des PAC air/eau lorsque les conditions extérieures sont favorables, afin de réduire l'usage des sondes géothermiques.
- Climatisation naturelle / géo-cooling : Les sondes géothermiques seront également utilisées pour rafraîchir les locaux équipés de chauffage au sol ou de ventilation durant l'été.

3. Contexte du projet

Production de chaleur et de rafraîchissement

La puissance moyenne nécessaire a ainsi été calculée à hauteur de 152 kW pour la chaufferie de la salle de spectacles, et à 176 kW pour celle de l'école primaire. Ces puissances sont réparties entre la géothermie et l'aérothermie.

Chaque chaufferie disposera de son propre champ de sondes géothermiques, ceci afin de limiter l'ampleur des travaux de génie civil que représenterait leur centralisation au sein d'une seule chaufferie.

Les sondes seront reliées à l'intérieur des bâtiments relié à des pompes à chaleur réversibles pour le chauffage et le rafraîchissement.

Des accumulateurs d'eau chaude seront installés pour limiter les cycles des pompes en période de chauffe. En mode rafraîchissement, l'eau des sondes géothermiques sera utilisée directement, tandis que les pompes aérothermiques fourniront l'eau chaude sanitaire.

Les locaux existants (citermes et chaudières) seront assainis et rénovés pour accueillir les nouvelles installations.

Le projet prévoit une évolutivité vers un stockage énergétique à long terme (hydrogène ou autre vecteur).

Raccordements électriques

Les futures pompes à chaleur, étant de fortes consommatrices de courant, il est nécessaire de renforcer les câbles de connexion au réseau du GRD local : la liaison entre le tableau général basse tension (TGBT) et le point de livraison de Romande Énergie.

Cette intervention contribuera également à lever le bridage actuel des installations photovoltaïques du Centre communal, en permettant l'injection vers le réseau de l'électricité produite et non autoconsommée sur place.

Les travaux de renforcement des câbles seront anticipés et feront l'objet d'un préavis séparé, en lien avec les travaux en cours sur les toits du centre communal – le coût est estimé à environ 180 kCHF.

Cette approche permettra de :

- Bénéficier des travaux qui seront effectués dans le cadre de la réfection de la route de Chataigneriaz et ainsi optimiser les coûts de l'infrastructure physique jusqu'au point de raccordement du GRD (fouilles, câbles, etc.), ceux-ci étant à la charge du demandeur.
- Éviter la taxe de raccordement liée à l'augmentation de l'ampérage, celle-ci n'étant pas appliquée dans le cas d'une augmentation de production de courant consécutive à l'ajout de panneaux photovoltaïques supplémentaires

4. Aspects Financiers

2. 1 Coûts des travaux

Le tableau ci-dessous résume le coût des travaux pour les deux chaufferies en fonction des divers postes :

Salle de Spectacles : Chaufferie 1	
Démontages	CHF 31'000.00
Production de chaleur	CHF 515'000.00
Sanitaire	CHF 18'000.00
Génie civil	CHF 126'500.00
Raccordements électriques	CHF 50'000.00
Sous-total HT - Chaufferie 1	CHF 740'500.00
Ecole : Chaufferie 2	
Démontages	CHF 29'000.00
Production de chaleur	CHF 480'000.00
Sanitaire	CHF 15'000.00
Génie civil	CHF 79'500.00
Raccordements électriques	CHF 50'000.00
Sous-total HT - Chaufferie 2	CHF 653'500.00
Travaux Communs	
Hydrogéologue	CHF 2'500.00
Géomètre	CHF 3'500.00
Réserve pour réhabilitation des locaux chaufferie et AEAI	CHF 25'000.00
Monitoring énergétique	CHF 10'000.00
Sous-total HT - Travaux communs	CHF 41'000.00
Connexion Romande Energie et TGBT	
Renforcement Introduction électrique	Préavis complémentaire
Frais, Taxes et Finance d'équipement	CHF 50'000.00
Sous-total HT - Romande Energie et TGBT	CHF 50'000.00
Honoraires	
Marché public et soumissions	CHF 65'000.00
Direction des travaux	CHF 100'000.00
Sous-total HT - Honoraires	CHF 165'000.00
Total HT des travaux	CHF 1'650'000.00
Divers et imprévus	CHF 100'000.00
Total HT des travaux	CHF 1'750'000.00
TVA 8,1%	CHF 141'750.00
Total TTC des travaux	CHF 1'891'750.00
Total TTC Arrondi	CHF 1'900'000.00

2. 2 Coûts détaillé – Production de Chaleur pour chaque chaufferie

	Salle de Spectacles	Ecole
Pompe à Chaleur	180'000	200'000
Sonde géothermique	200'000	170'000
Unité extérieure aérothermique	105'000	80'000
Tableau électrique	15'000	15'000
Distribution de chaleur	15'000	15'000
Total	515'000	480'000

2. 3 Subventions

Différentes subventions sont prévues pour un montant total estimé de CHF 80'000.00, en déduction du montant du préavis.

2. 4 Amortissement

Conformément à l'article 17 du RCom qui prévoit l'application anticipée des durées d'amortissement du modèle MCH2, la durée d'amortissement de ce préavis sera de 30 années.

5. Conclusion

Le remplacement des chaudières au mazout par des pompes à chaleur constitue une étape essentielle vers une transition énergétique durable. Cette solution permettra non seulement de réduire les émissions de CO₂, mais aussi de maximiser l'autoconsommation de l'électricité produite par l'installation photovoltaïque, renforçant ainsi l'indépendance énergétique du Centre communal. Elle s'inscrit également dans la continuité des investissements réalisés dans le cadre des préavis précédents, garantissant une valorisation optimale des efforts déjà engagés.

Au vu de ce qui précède, la Commission des Finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

D'approuver le préavis municipal N° 062/2021-2026.

D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'900'000.00

De financer ce montant par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt si nécessaire

Fait à Founex, le 28 novembre 2025,

Les membres de la Commission des Finances,

Vincent Damba

Florence Warnier

Robert Schmoll

François Girardin

Excusés : Philippe Farine, Alexandre Favero, Nicolas Debluë.

**Rapport de la Commission de l'Energie et Durabilité
sur le préavis municipal N° 062/2021-2026 relatif au
remplacement des chaudières à mazout des bâtiments
du Centre communal par des pompes à chaleur**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le préavis municipal N° 62/2021-2026 nous a été présenté le lundi 3 novembre 2025 par Mme la municipale Christa von Wattenwyl, en présence du municipal M. Hervé Mange ainsi que du chef de service M. Attilio Catenaro et le secrétaire municipal, M. Daniel Brunner.

À la suite de la présentation du préavis, ces derniers ont répondu à toutes les questions des membres de notre commission présents.

La Commission de l'Energie et Durabilité s'est réunie le soir même pour débattre de ce préavis. Un devis complémentaire et détaillé des coûts nous a été remis par courriel en date du 6 novembre 2025.

Préambule

La Commune de Founex poursuit sa politique de transition énergétique en remplaçant les chaudières à mazout du Centre communal par des pompes à chaleur modernes.

Ces réalisations sont la suite logique aux investissements effectués tout au long de ces cinq dernières années. Préalablement, la Commune a ainsi pu procéder à la rénovation des toits de la salle de gymnastique en couvrant en même temps à 100% la toiture par des panneaux photovoltaïques. Le même type d'installation a été effectué ensuite sur le toit de l'école lors de la rénovation du bâtiment. La rénovation des toits de la salle de spectacles et des logements (Chemin des Chapelles 6) est actuellement en cours et prévoit également des panneaux photovoltaïques.

Ainsi, ce projet s'inscrit dans une continuité cohérente. Après avoir investi dans la production d'énergie renouvelable, la Commune optimise désormais les systèmes de chauffage.

Synthèse

Recentralisation des chaufferies

Il s'agit d'améliorer la solution existante en optimisant la répartition de la chaleur et en permettant des circuits de chauffage plus courts.

Le système actuel implique des conduites à distance sous haute température toute l'année, ce qui est énergétiquement et économiquement peu efficace.

La solution proposée permet de :

- Supprimer la liaison inutile (avec création d'une nouvelle conduite)
- Rapprocher la production de chaleur des lieux de consommation
- Optimiser la distribution (améliorer le rendement et diminuer les coûts)

Solution mixte

En hiver, la chaleur sera produite grâce à la géothermie, et l'aérothermie servira surtout pour l'eau chaude quand les températures extérieures sont favorables pour cette technologie. En été, le système permettra aussi de rafraîchir les bâtiments tout en rechargeant le sol en chaleur.

Les anciens locaux des citernes/chaudières seront rénovés pour accueillir les nouvelles installations de production de chaleur et accumulateurs d'eau chaude. Ils sont également pensés dès maintenant pour accueillir un stockage futur d'énergie type hydrogène ou d'autres technologies, et ainsi permettre de renforcer l'autonomie énergétique de la commune.

Raccordements électriques (indispensable)

Les nouvelles pompes à chaleur consomment plus de courant que les anciennes chaudières à mazout. Pour permettre leur fonctionnement optimal, il faut renforcer les câbles électriques, relier le Centre communal au réseau de Romande Energie.

Ceci permet de mieux utiliser l'énergie solaire produite localement (lever le bridage actuel).

La Municipalité propose de traiter cet aspect dans un préavis séparé et de le coordonner avec les travaux en cours sur le toit du Centre communal. Il sera dimensionné de manière à prévoir un futur raccordement de la Maison de Commune au réseau du Centre communal.

Analyse de la Commission d'Energie et Durabilité

La proposition exposée dans le préavis nous semble pertinente et cohérente avec les principes du développement durable et représente une étape importante vers la transition énergétique du Centre communal.

L'organisation proposée avec deux installations séparées permet une adaptation des installations par rapport à la typologie d'utilisateurs (salle de spectacle et bâtiment de logements utilisés toute l'année alors que l'école et la salle de gymnastique ne sont pas exploités en été). Le système avec deux sources de chaleur (PAC air-eau et PAC géothermique) permet également de répondre aux besoins de distribution basse chaleur (chauffage au sol) et haute chaleur (radiateurs).

La Commission souligne que plusieurs projets sont prévus simultanément sur le centre communal et elle recommande de bien coordonner leurs planifications afin de :

- Partager les ressources (entreprises et infrastructures pour plusieurs travaux)
- Optimiser les ressources (financières et techniques)
- Réduire les nuisances et perturbations (usagers et habitants)

Conclusion

Considérant les éléments précités, la Commission de l'Energie et Durabilité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

D'approuver le préavis municipal n° 062/2021-2026, relatif au remplacement des chaudières à mazout des bâtiments du Centre communal par des pompes à chaleur.

Ainsi fait à Founex, le 27 novembre 2025.

Pour la commission de l'Energie et Durabilité :

Iftikhar Ahmed

Sylvain Camilo
(excusé)

Solène Frei

Philippe Magnenat
(excusé)

Andreas Müller
(excusé)

Serge Moser

Massimiliano Ranieri